

COMMUNIQUE DE PRESSE REUNION PUBLIQUE LE MARDI 25 OCTOBRE 19H



Soucieuse de protéger et de mettre en valeur le patrimoine présent sur son territoire, la Ville de Lourdes a souhaité créer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), reposant sur une démarche conjointe avec l'Etat, et en concertation avec les citoyennes et les citoyens lourdais.

Une étude est d'ores et déjà en cours pour définir le périmètre de cette zone.

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine permettra de limiter les atteintes au patrimoine telle que la réalisation des travaux de réhabilitation non appropriés, de mettre en avant des éléments architecturaux et paysagers valorisants, tout en préconisant des conseils aux particuliers pour leurs futurs travaux. Cette démarche de protection de notre patrimoine, redynamisera nos quartiers historiques et touristiques, via des projets de réhabilitation garantissant non seulement la promotion de la qualité architecturale du patrimoine bâti mais aussi intégrant des critères de développement durable.

Dans la continuité de ce projet et dans le cadre de la redynamisation de l'attractivité commerciale une Charte Esthétique à destination des socio-professionnels est également en cours de réflexion.

Ce document de référence se vaudra avant tout pédagogique, accessible à tous, et portera sur les devantures commerciales et les terrasses.

Véritable guide illustré, il présentera des préconisations et recommandations élaborées en concertation avec l'ensemble des commerçants de la ville.

La ville de Lourdes vous convie à participer à une réunion publique le mardi 25 octobre 2016 à 19h à l'Amphithéâtre du Palais des Congrès pour :

- vous présenter le diagnostic de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- vous permettre de participer à l'élaboration des préconisations et recommandations de la Charte Esthétique.